

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

concernant le projet de restauration de l'espace de bon fonctionnement
de la rivière la Roizonne, plaine des Echauds, sur la commune de Lavaldens
par le Syndicat Intercommunal de la GResse du Drac et de leurs Affluents (SIGREDA)

Par arrêté n° 38-2018-071-DDTSE01 du 12 mars 2018, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 18 jours, est prescrite du 09 avril 2018 au 26 avril 2018 – 17h00

Au terme de la procédure, peut être adopté par un arrêté préfectoral, au titre du code de l'environnement, une autorisation environnementale ou refus, au titre de la loi sur l'eau et des milieux aquatiques, au titre du défrichement en application du code forestier et déclarant le projet d'intérêt général au titre du code de l'environnement.

L'autorité compétente pour prendre cette décision est le Préfet de l'Isère.

Mme Ghislaine SEIGLE-VATTE, assistante parlementaire, a été désignée Commissaire-Enquêtrice sur la liste d'aptitude par le Tribunal Administratif de Grenoble pour conduire cette enquête. Elle sera présente, en mairie de Lavaldens pour y recevoir les observations des intéressés sur le registre d'enquête, les jours et heures suivants :

- le lundi 09 avril 2018, de 14h00 à 17h00
- le samedi 21 avril 2018, de 9h00 à 11h30
- le jeudi 26 avril 2018, de 14h00 à 17h00

Pendant toute la durée de l'enquête publique, seront déposés en mairie de Lavaldens et accessibles aux jours et heures d'ouverture, afin que chacun puisse en prendre connaissance, l'ensemble des pièces du dossier présenté à l'enquête en version papier, le registre d'enquête où chacun peut consigner ses observations, l'avis de la commission locale de l'eau du SAGE Drac-Romanche et l'avis de la Direction régionale des affaires culturelles

Les observations peuvent également être adressées par correspondance à la mairie de Lavaldens (194 route du Taillefer 38350), siège de l'enquête, en mentionnant « Enquête publique restauration berges de la Roizonne - à l'attention de la commissaire enquêtrice », ainsi que par voie électronique à l'adresse suivante : ddt-se-observations-ep-b2@isere.gouv.fr jusqu'au 26 avril 2018 – 17h00.

L'ensemble des pièces du dossier pourront également être consultées sur le site internet suivant : www.sigreda.fr et sur rendez-vous, à la Direction Départementale des Territoires - service Environnement – 17 bd Joseph Vallier à Grenoble, sur un poste informatique dédié et en version papier.

Les observations et propositions du public seront accessibles sur le site internet des services de l'État en Isère : www.isere.gouv.fr/Publications/Consultations-enquetes-publiques/Avis-d-enquetes-publiques

Toute personne peut s'adresser au responsable du projet auprès duquel des informations peuvent être demandées : Syndicat Intercommunal de la GResse du Drac et de leurs Affluents (SIGREDA) - 5 avenue du Portail Rouge - 38450 VIF.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Direction Départementale des Territoires – Service Environnement – 17 Bd Joseph Vallier – BP 45 – 38 040 Grenoble Cedex 9.

Toute personne intéressée pourra, après l'enquête publique, prendre connaissance du rapport, et des conclusions motivées de la commissaire enquêtrice qui seront tenus à la disposition du public, pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la D.D.T – Service Environnement, en mairie de Entraigues et pendant un an sur le site des services de l'État en Isère www.isere.gouv.fr, à compter de leur publication.